



Négociations salariales : ÇA SENT TOUJOURS LE GAZ À GRDF

Après la réussite de la mobilisation du 25 octobre, une deuxième séance de négociation pour des mesures salariales 2022-2023 se tenait ce jeudi 27 octobre.

En entrée de séance, alors que l'intersyndicale réclamait à minima 2 NR pour tous, la Directrice Générale a proposé :

- ☞ 1 NR pour tous au 1er novembre 2022 au lieu du 1er janvier 2023,
- ☞ Pour financer cette mesure, suppression du complément de prime de 400 euros,
- ☞ Passage du taux d'AIC et reclassements de 1 % à 1,3 % dont 0,3 % pour la mobilité,
- ☞ Mise en place de sa décision unilatérale de revalorisation des diplômés à l'embauche.

Après plusieurs suspensions, les positions en fin de séance sont les suivantes :

Pour l'intersyndicale :

- ☞ 1 NR au 1er juillet 2022
- ☞ 1 NR au 1er mars 2023 ou une prime de 2.500 euros (au choix de l'agent)
- ☞ Taux d'AIC et reclassements à 2,3 %, soit 10.700 NR

Pour la Direction :

- ☞ 1 NR au 1er juillet 2022
- ☞ Une prime exceptionnelle fin juin 2023 d'un montant non défini de l'ordre de 400 euros
- ☞ Taux d'AIC et reclassements à 1,8 % (7.000 NR), dont 0,3 % dédiés à la mobilité
- ☞ Mise en place de sa décision unilatérale de revalorisation des diplômés à l'embauche



27 octobre 2022

Nous rappelons que les enveloppes d'AIC et reclassements, ainsi que l'ancienneté ne sont pas des mesures pouvoir d'achat et ne touchent pas l'ensemble du personnel. De la même manière, les primes sont une aide ponctuelle qui ne répondent pas à l'effet durable et cumulatif de l'inflation.

Calculons la perte de pouvoir d'achat pour le personnel après ces trop faibles avancées à GRDF :

Total inflation 2022-2023 :
+10,2 %



Mesures de branche :

SNB : + 3,6 %
Mesure plancher : + 0,76 %

Mesures GRDF pérennes :

1 NR au 1er juillet 2022 : + 2,3 %

Total = 6,66 %

Il manque toujours 3,54 % de mesures pouvoir d'achat pérennes !

La Direction indique qu'un deuxième NR pour tous représente 16 millions d'euros. Pour le financer, elle pourrait être contrainte de supprimer 177 emplois.

Elle ne rappelle pas que les dividendes 2022 ont atteint 519 millions d'euros et que le financement de ce NR aurait pu être pris sur cette enveloppe. Il serait resté 500 millions d'euros !

Selon les chiffres de la Directrice Générale, les dividendes de la seule année 2022 permettent de financer 1 NR pour tous pendant 29 ans. Elle n'est donc pas obligée de supprimer 177 emplois pour cela.

La prochaine séance de négociations se déroulera le mercredi 2 novembre à 14h30.

La lutte en entreprise depuis le 2 juin a permis des avancées tant au niveau de la Branche qu'à GRDF.

Dès à présent la FNME CGT appelle tous les agents à poursuivre la mobilisation et durcir le mouvement.

TOUTES ET TOUS EN GRÈVE À PARTIR DU 2 NOVEMBRE !



csec-grdf.fnme-cgt.fr



@CseCCGTGRDF



@CseCCGTGRDF

1/1